0 8 0 2 0 9 6

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
24 SEP. 2008
DEPOT N° 28703

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

2004B184

LA REQUERANTE:

La société **DELOITTE**, société anonyme au capital de 17 900 000 Euros, dont le siège social est au 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le n° 434 209 797, représentée par Monsieur Jean-Paul Picard, en sa qualité de Directeur général.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

La société INFINEO, Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 Euros, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le n° 481 578 524, dont le siège social est au 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, est une société qui a pour activité en France le pilotage de grands projets, Excellence opérationnelle, CRM, Supply chain, RH. Son capital est composé de 1 000 actions (les « **Actions Infineo** »).

Deloitte Touche Tohmatsu est un réseau international, spécialisé dans le commissariat aux comptes, l'audit, l'expertise comptable et le conseil.

La société Deloitte Conseil, société au sein de laquelle sont exercées principalement les activités de Conseil du réseau Deloitte Touche Tohmatsu en France, désirant élargir sa gamme de services a souhaité se rapprocher de la société Infineo, société dont la compétence pluridisciplinaire dans le domaine du conseil est reconnue.

Dans ce cadre, les sociétés Deloitte Conseil, Deloitte et SFIEN et les actionnaires d'Infineo ont conclu un protocole d'accord en date du 3 juillet 2008 aux termes duquel sont définies les conditions et modalités de ce rapprochement. Il est prévu notamment que le rapprochement se réalise par :

- la cession par les Apporteurs à Deloitte Conseil d'une quotité de leurs Actions Infineo,
- l'apport du solde de leurs Actions Infineo, à Deloitte et SFIEN.

Dans cette perspective, les actionnaires d'Infineo dont la liste figure ci-dessous et la requérante ont établi les principales modalités de l'apport de leurs Actions Infineo, représentant 39,50 % du capital d'Infineo. L'apport des Actions Infineo serait rémunéré, sous réserve de l'approbation dudit apport par les actionnaires de Deloitte, par l'émission d'actions nouvelles de Deloitte.

REÇU
15 SEP. 2008
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

L'assemblée générale du Bénéficiaire destinée à rémunérer les apports objet de la présente requête se réunira dans le courant du dernier trimestre 2008.

Les caractéristiques principales des personnes concernées par cette opération sont les suivantes :

1. Les Apporteurs

1.1 **Monsieur Yves JARLAUD**, demeurant 14 avenue Pigault Lebrun – 78170 LA CELLE SAINT CLOUD.

1.2 **Monsieur Philippe BLAYE**, demeurant 65 rue de la Tombe Issoire – 75014 PARIS.

1.3 **Monsieur Bertrand DELAIN**, demeurant 41 rue Greffuelhe – 92300 LEVALLOIS PERRET.

1.4 **Monsieur Nicolas GAULTIER**, demeurant 19 rue de Vinde – 78170 LA CELLE SAINT CLÖUD.

1.5 **Monsieur Victor HAYAT**, demeurant 6 avenue Francis Chaveton – 92210 SAINT CLOUD.

1.6 **Monsieur Rémy LE MOIGNE**, demeurant 9 chemin Pierre de Ronsard – 92400 COURBEVOIE.

1.7 **Monsieur Brice ROCHE**, demeurant 17 rue du Moulin à Vent – 78112 FOURQUEUX.

1.8 **Monsieur Laurent TOUBOUL**, demeurant 27 rue Saint Ferdinand – 75017 PARIS.

1.9 **Monsieur David YANA**, demeurant 2 rue Amiral Cloué - 75016 PARIS.

2. DELOITTE (Bénéficiaire)

Identité

- Société Anonyme au capital de 17 900 000 € composé de 35 800 actions de 500 € de valeur au pair chacune.
- Siège social : 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.
- Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 434 209 797.

Ayant pour activité

Société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable, holding du groupe Deloitte.

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Amadou RAIMI.

Commissaires aux Comptes titulaires

1/ Monsieur Jean-Pierre LE BRIS
4 rue Mugnier - 78600 MAISONS LAFFITTE.

2/ Commissariat Audit Contrôle
RCS 389 630 559
168 avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Commissaires aux Comptes suppléants

1/ Monsieur Jean CORNET
105 rue de Paris - 54440 HERSERANGE.

2/ Monsieur Albert ABEHSSERA
75 avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS.

3. INFINEO (Société dont les droits sociaux font l'objet des apports)

Identité

- Société par Actions Simplifié au capital de 37 000 € composé de 1 000 actions de 37 € de valeur au pair chacune.

- Siège social : 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

- Immatriculée Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 481 578 524.

Ayant pour activité :

Société de conseil en management.

Président

Monsieur Jocelyn MICHEL.

Commissaire au Comptes titulaire

Monsieur Marc SMADJA
153 rue de Courcelles - 75017 PARIS.

Commissaire au Compte suppléant

Monsieur Robert BENJAMIN
26 rue Vineuse – 75016 PARIS.

C'EST POURQUOI L'EXPOSANTE REQUIERT QU'IL VOUS PLAISE MONSIEUR LE PRESIDENT :

De bien vouloir désigner, conformément aux dispositions des articles L 225-147, R 225-7 et R225-136 du Code de Commerce, un Commissaire aux apports chargé d'apprécier, sous sa responsabilité, la valeur de l'apport en nature effectué par les Apporteurs au profit de la société Deloitte et d'établir le rapport mentionné auxdits articles.

Fait à Neuilly-sur-Seine,

le 11 septembre 2008.

DELOITTE
Monsieur Jean-Paul PICARD

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE
Le Président

ORDONNANCE

2008O02090

Nous, Président du Tribunal de commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons M. Pascal HOUSSEAU
47 rue de Liège.
75008 PARIS

en qualité de

☒ Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers

☐ Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce

☐ Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle enjoint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le(s) commissaire(s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de se (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 19/09/08
Par délégation
P. CHENEL